

Étude



Une mosaïque de zones d'emploi plutôt attractives dans les Pays de la Loire

Les zones d'emploi des Pays de la Loire présentent une bonne attractivité économique malgré la crise survenue en 2008, en grande partie grâce à la diversité et au dynamisme des activités de son économie. Ainsi, le tissu productif régional attire de nombreux emplois et établissements dépendant d'entreprises dont les sièges sont localisés à l'extérieur de la région, en Île-de-France notamment. Cette attractivité productive s'accompagne d'arrivées d'actifs souvent diplômés et de travailleurs indépendants. Elle ne se limite pas à la zone d'emploi de Nantes, mais s'observe aussi au sein de plusieurs zones d'emploi de la région. Le littoral attire retraités et touristes, et les actifs dynamisent les zones d'emploi périphériques aux principales agglomérations, sous la pression du coût du foncier près de leur lieu de travail.

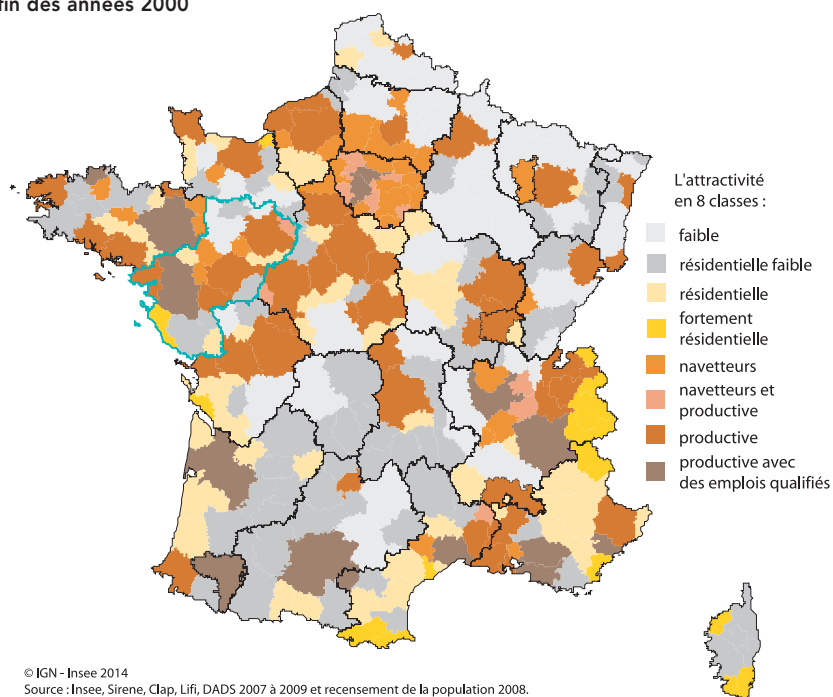
Lionel KERDOMMAREC,
David MARTINEAU (Insee)

La question de l'attractivité économique est aujourd'hui au cœur des projets de territoire. Elle se définit comme la capacité d'un territoire à capter des ressources extérieures afin d'engendrer un effet d'entraînement sur l'économie locale (cf. encadré). Les pouvoirs publics, par leurs actions de soutien à la création, à l'innovation et au développement des entreprises, œuvrent à contribuer au développement de l'attractivité économique. Les ressources extérieures à capter sont de nature productive :

installation d'un nouvel établissement par une entreprise dont le siège est en dehors de la région, arrivée de certains emplois à compétences rares. Elles sont également de nature résidentielle, l'arrivée de nouvelles populations générant une économie présente qui répond à leurs besoins : touristes, retraités ou actifs s'éloignant de leur lieu de travail pour trouver un logement à un coût plus abordable, optant ainsi pour un cadre de vie correspondant davantage à leurs aspirations ou leurs moyens.

Toutes les formes d'attractivité représentées dans les Pays de la Loire

Typologie des zones d'emploi de France métropolitaine selon leur type d'attractivité à la fin des années 2000



Réalisée en partenariat avec :



© IGN - Insee 2014

Source : Insee, Sirene, Clap, Lifi, DADS 2007 à 2009 et recensement de la population 2008.

Lecture : La zone d'emploi de Nantes se caractérise par un haut niveau d'attractivité productive avec des emplois qualifiés.

L'attractivité des zones d'emploi de France métropolitaine est très contrastée. Si une large frange du nord-est de la métropole souffre, les régions de l'ouest conservent une certaine attractivité malgré la crise économique démarrée en 2008, à la fois vis-à-vis de capitaux productifs venus de l'extérieur et de nouveaux habitants au sein de leurs zones d'emploi. Métropolisation des emplois dans la zone de Nantes notamment, attractivité des zones littorales, périurbaines et parfois rurales dessinent une mosaïque de zones d'emploi plutôt attractives dans les Pays de la Loire.

Des implantations d'établissements de la sphère productive qui créent des emplois

Entre 2007 et 2009, les implantations d'établissements de la sphère productive détenus par un centre de décision extérieur sont particulièrement fortes dans la région. Dans les trois quarts des zones d'emploi ligériennes, les taux d'arrivées de ces établissements se situent au-dessus de la médiane nationale (0,6 %).

En nombre d'établissements et d'emplois créés ou transférés, la zone d'emploi incluant l'agglomération nantaise est de loin la plus dynamique de la région. Le taux de création d'établissements s'y élève à 1,1 % entre les 1^{er}

janvier 2007 et 2009, comme dans la zone d'emploi de Rennes. Les deux métropoles se placent ainsi en 1^{er} et 2^e places nationales des grandes agglomérations régionales devant Lille, Bordeaux ou encore Toulouse (0,9 % chacune). Avec un taux de création d'emplois de 3,4 %, la zone d'emploi de Nantes se situe toutefois en-deçà de celles de Lyon (3,7 %), Lille (3,5 %) ou Toulouse (3,5 %), mais au-delà de Rennes (3,3 %) ou Bordeaux (2,9 %).

Les zones d'emploi de Sablé-sur-Sarthe, la Ferté-Bernard et la Flèche ont les taux d'arrivées d'établissements les plus élevés de la région : respectivement 1,4 %, 1,0% et 1,0 %. La présence de biens fonciers d'activité disponibles et la bonne desserte du réseau routier vers Paris expliquent en partie cette attractivité. Cependant, les stocks d'établissements peu importants de ces territoires tendent à amplifier les variations. Les taux de création d'emplois, s'ils sont les plus élevés sur les zones d'emploi de la Ferté-Bernard et Sablé-sur-Sarthe (7,7 % et 7,0 %), ne représentent pas des volumes d'emplois très importants. Avec plus de 8 000 emplois créés ou transférés dans la zone d'emploi de Nantes entre 2007 et 2009, l'impact des implantations contrôlées par l'extérieur est cinq fois plus élevé que dans les deux territoires sarthois cités précédemment.

Les principales autres agglomérations de la région (Angers, Le Mans, La

Roche-sur-Yon ou Saint-Nazaire bénéficient également de taux de création d'établissements de la sphère productive élevés, tout comme la zone d'emploi de Cholet. Les zones d'emploi centrées autour de villes moyennes à grandes connaissent cependant un dynamisme plus modéré que la zone nantaise. Le littoral vendéen (Challans et les Sables-d'Olonne), ainsi que les zones d'emploi de Laval et Mayenne, sont les territoires les moins attractifs de la région sur ce critère.

Des zones d'emploi peu ouvertes

Le taux de dépendance d'un territoire mesure son niveau d'ouverture économique sur l'extérieur. Il correspond à la part des emplois salariés des établissements implantés dans la zone dépendant de centres de décisions extérieurs à cette zone, sur le total des emplois salariés de la zone.

En 2010, onze zones d'emploi de la région sur vingt ont un taux de dépendance inférieur à la médiane des zones d'emploi françaises. L'économie des Pays de la Loire s'appuie sur un ensemble d'établissements dans des secteurs diversifiés et dépendant de sièges, souvent liés à l'industrie, implantés dans la région, moins portés sur les marchés internationaux (seules 11 % des PME de la région exportent à l'étranger).

Des zones d'emploi à l'attractivité variée

Indicateurs de l'attractivité économique par zone d'emploi des Pays de la Loire

Zones d'emploi	Taux de création d'établissements décidés par l'extérieur sur la période 2007 - 2009 (%)	Taux de création d'emplois par des centres de décision extérieurs sur la période 2007 - 2009 (%)	Taux d'arrivée d'indépendants en 2008 (dénominateur : emploi total) (%)	Taux d'arrivée d'actifs qualifiés en 2008 (dénominateur : emploi total) (%)	Taux d'entrée de retraités en 2008 (dénominateur : population totale) (%)	Part de l'emploi salarié de la zone lié au tourisme en 2007 (%)	Taux d'entrée de salarié travaillant hors zone sur la période 2007 - 2009 (dénominateur : population totale) (%)
Sablé-sur-Sarthe	1,4	7,0	0,2	0,5	1,8	2,5	2,0
Nantes	1,1	3,4	0,6	1,9	0,7	1,8	0,6
Le Ferté-Bernard	1,0	7,7	0,5	0,9	2,8	1,7	1,1
La Flèche	1,0	1,5	0,7	0,5	2,1	3,2	1,0
Ancenis	0,9	1,5	0,5	1,2	1,2	2,2	1,7
Segré	0,9	2,9	0,3	0,5	1,3	1,1	1,2
La Roche-sur-Yon	0,8	2,4	0,7	0,6	2,1	2,8	0,9
Cholet	0,8	2,9	0,3	0,8	0,8	2,2	0,7
Angers	0,8	3,4	0,5	0,9	0,8	2,4	0,6
Châteaubriant	0,8	1,6	0,5	0,5	1,4	1,5	1,1
Les Herbiers	0,7	1,8	0,5	0,7	1,2	2,9	1,1
Le Mans	0,7	2,1	0,4	1,0	0,9	2,8	0,5
Saint-Nazaire	0,7	3,0	0,9	1,0	2,3	6,7	0,7
Alençon	0,7	4,2	0,7	0,4	1,4	2,8	0,7
Fontenay-le-Comte	0,6	2,0	0,9	0,4	2,0	2,0	1,2
Saumur	0,6	1,6	0,7	0,5	1,7	3,8	0,7
Laval	0,5	1,9	0,5	0,8	1,0	2,0	0,6
Les Sables-d'Olonne	0,5	0,8	1,4	0,7	5,9	11,6	1,1
Mayenne	0,5	1,1	0,7	0,6	1,5	1,4	0,9
Challans	0,4	0,9	1,1	0,4	4,8	10,1	0,8
Médiane France métropolitaine	0,6	2,1	0,6	0,5	1,4	3,2	0,8

Sources : Insee - Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene), Connaissance locale de l'appareil productif (Clap), Système d'information Liaisons financières (Lifi), Recensement de la population (RP).



Cette étude est le troisième opus d'un partenariat entre la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) des Pays de la Loire et la direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire. Ce partenariat vise à constituer un diagnostic problématisé complet des zones d'emploi de la région afin de mieux calibrer les politiques publiques mises en œuvre localement. La Direccte assure en effet le pilotage des politiques publiques gouvernementales et est responsable de la cohérence de leur application territoriale. Elle s'appuie, pour cela, sur des unités territoriales implantées au niveau infrarégional pour mener des actions de proximité ciblées, au plus près des besoins et des acteurs concernés. La zone d'emploi, espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, présente l'avantage d'être partagée par tous les acteurs et d'être reconnue en tant qu'approche pertinente pour étudier l'emploi et l'environnement économique. Elle revêt toute sa pertinence à travers la mise en commun de l'ensemble de ces problématiques, notamment via la GTEEC (Gestion territoriale de l'économie de l'emploi et des compétences), opération partenariale visant à appuyer le développement économique local, au bénéfice des populations et des entreprises ligériennes. Le diagnostic en matière d'attractivité économique réalisé ici doit aider à définir des zones d'emploi prioritaires pour l'action de la Direccte. Confronté aux perceptions des acteurs de terrain, il contribuera à prendre en compte, dans les plans d'action, les spécificités de chacune de ces zones.

Cependant, le maintien d'une forte attractivité d'établissements détenus par des centres de décisions extérieurs contribue à faire augmenter la dépendance de certains territoires comme la métropole nantaise. Dans la zone d'emploi de Nantes, près de trois quarts des établissements créés par un centre de décisions extérieur ont un siège situé hors de la région. Ces créations d'établissements renforcent aussi les connexions entre métropoles par le biais des relations entre établissements créés et leurs sièges.

Les plus qualifiés vers les grandes agglomérations

L'attractivité d'un territoire ne se mesure pas uniquement par l'implantation d'activités nouvelles. L'arrivée d'un nombre important de cadres et de professions intellectuelles supérieures est un autre signe de bonne santé pour l'économie ligérienne et ses capacités d'innovation dans de nouvelles technologies. Les échanges d'actifs qualifiés avec les autres régions françaises sont favorables aux Pays de la Loire depuis le début des années 2000. Ces actifs se concentrent dans les grandes

agglomérations. La zone d'emploi de Nantes est de loin la plus attractive des Pays de la Loire avec un taux d'arrivée d'actifs qualifiés de 1,9 %. Nantes se situe au 8^e rang des quatorze zones d'emploi productives avec des actifs qualifiés (*classe de la typologie nationale*), loin derrière Toulouse (2,9 %), mais devant Grenoble (1,9 %), Rennes (1,7 %) ou Montpellier (1,6 %) et Bordeaux (1,6 %). Les autres grandes agglomérations de la région (Le Mans, Saint-Nazaire, Angers et, à un degré moindre, Laval et La Roche-sur-Yon) sont aussi attractives pour cette catégorie d'actif comparées à des territoires français de même taille.

Les actifs s'installent en famille à la périphérie

L'attractivité des grandes agglomérations contribue à dynamiser leurs territoires périphériques. En effet, des logements plus abordables y attirent les familles. Autour de Nantes, d'Angers ou du Mans, certaines zones périurbaines ou rurales moins dynamiques économiquement bénéficient d'une attractivité résidentielle importante. La zone d'emploi d'Ancenis est un parfait exemple de ces territoires périurbains qui attirent de nouveaux arrivants. À l'instar de Segré, Châteaubriant ou Sablé-sur-Sarthe, elle bénéficie à la fois de ces nouveaux résidents qui dépensent leurs revenus localement et de taux de créations d'emplois productifs supérieurs à la moyenne nationale.

L'ensemble des zones d'emploi vendéennes connaît cet apport d'actifs travaillant hors zone grâce, notamment, au rayonnement de l'agglomération nantaise qui dépasse les frontières du département de Loire-Atlantique.

Le littoral attire touristes et retraités

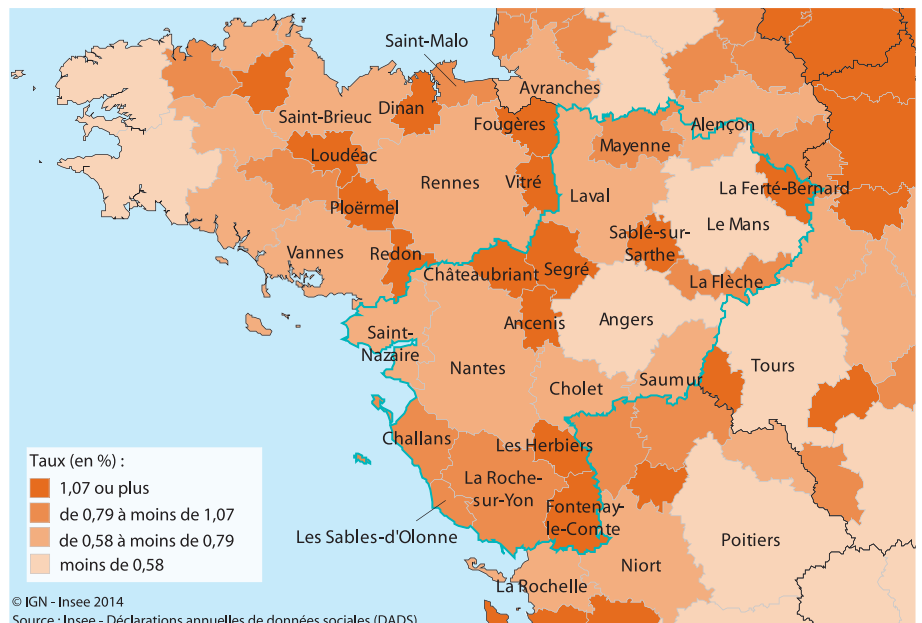
La façade atlantique est un autre atout pour l'attractivité résidentielle de la région. La part de l'emploi lié aux activités touristiques y est trois fois plus importante que la médiane de France métropolitaine (3,2 % dans les zones d'emploi des Sables-d'Olonne (11,6 % de l'emploi salarié total) et de Challans (10,1 %). Saint-Nazaire et son littoral (La Baule, Guérande ou La Turballe) attirent également de nombreux touristes, tout comme la zone d'emploi de Saumur. Enfin, celle de Nantes bénéficie à la fois du tourisme d'affaire et du développement d'un tourisme urbain qui contribue à créer des emplois.

Le littoral vendéen et la zone d'emploi de Saint-Nazaire sont les zones les plus attractives pour les retraités. L'arrière pays vendéen avec les zones d'emploi de la Roche-sur-Yon et de Fontenay-le-Comte bénéficie aussi de l'arrivée de ces ménages. Les zones d'emploi en périphérie du Mans ont également des taux d'arrivées de retraités importants.

Les travailleurs indépendants sont attirés par la région et les zones qui bénéficient de l'arrivée de ces populations sont les mêmes que précédemment.

Nantes et Rennes dynamisent les territoires périphériques

Taux d'arrivées d'actifs travaillant hors zones





Ainsi, le phénomène est important sur le littoral vendéen et à Saint-Nazaire. La zone d'emploi nantaise est aussi

un lieu privilégié pour ces nouveaux actifs. La zone d'emploi de Laval se situe légèrement en-deçà du niveau de

la médiane nationale et a perdu de son attractivité sur cette catégorie de travailleurs depuis une dizaine d'années.

Les indicateurs de l'attractivité économique

Les indicateurs retenus illustrent l'aspect « offensif » de l'attractivité économique. C'est la capacité du territoire à attirer et non pas à retenir les activités, les facteurs de production ou les revenus déjà présents, que l'on cherche à estimer. C'est pourquoi, tous ces indicateurs, hormis celui lié à l'emploi salarié touristique, recensent des arrivées sur le territoire et non des soldes.

La **typologie** de l'attractivité des zones d'emploi a été définie au niveau national à partir de cinq indicateurs. Les deux premiers relèvent de l'attractivité productive, les trois suivants de l'attractivité résidentielle.

1. Le **taux d'arrivées d'emplois** rapporte le nombre moyen de créations et de transferts d'emplois par des décideurs (siège d'entreprise si l'entreprise est indépendante ou tête de groupe si l'entreprise appartient à un groupe) extérieurs au territoire dans les établissements de la sphère non présente de la zone, à l'emploi moyen de la zone (sources : Insee, Répertoire des entreprises et des

établissements (Sirene), Connaissance locale de l'appareil productif (Clap), système d'information Liaisons financières (Lifi)).

2. Le **taux d'arrivées d'actifs qualifiés** rapporte le nombre d'arrivées d'actifs qualifiés (cadres et personnels de conception et de recherche du secteur privé) au nombre total d'emplois au lieu de travail de la zone (source : Insee, Recensement de la population).

3. Le **taux d'arrivées de retraités** est calculé en rapportant le nombre d'installations de retraités provenant d'autres zones à la population totale de la zone (source : Insee, Recensement de la population).

4. Le **taux d'installation d'actifs travaillant hors zone** (navetteurs) rapporte le nombre moyen d'actifs venus habiter dans la zone et travaillant en dehors, à la population totale résidente de la zone (source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS)).

5. **La part de l'emploi salarié lié au tourisme** est estimée en rapportant

les emplois salariés liés au tourisme à l'emploi salarié total (source : Insee, DADS).

Deux autres indicateurs non retenus dans la typologie nationale illustrent l'attractivité productive.

1. Le **taux d'arrivées d'établissements** rapporte le nombre moyen de créations et de transferts d'établissements par des décideurs (siège d'entreprise si l'entreprise est indépendante ou tête de groupe si l'entreprise appartient à un groupe) extérieurs au territoire de la sphère non présente de la zone, au nombre moyen d'établissements de la zone (sources : Insee, Sirene, Clap, Lifi).

2. Le **taux d'arrivées de travailleurs indépendants** est calculé en rapportant le nombre d'entrées de travailleurs indépendants dans la zone (agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, professions libérales et assimilés hors pharmaciens libéraux) au nombre d'emplois total (salariés et non salariés) de la zone (source : Insee, Recensement de la population).

Pour en savoir plus :

Borzic M., Gicquaud N., *Les territoires des Pays de la Loire face aux mutations économiques*, Insee Pays de la Loire, *Étude*, n°122, novembre 2013.

Pauvers S., *Une attractivité économique contrastée entre territoires de Midi-Pyrénées*, Insee Midi-Pyrénées, *6 pages de l'Insee*, n°152, Juin 2013.

Ricordel M. et Gray P., *Portrait économique des zones d'emploi dans les Pays de la Loire*, Insee Pays de la Loire, *Informations statistiques*, n°472, Avril 2013.

Gray P. et al., *Caractéristiques de la main-d'œuvre potentielle dans les zones d'emploi des Pays de la Loire*, Insee Pays de la Loire, *Informations statistiques*, n°471, Avril 2013.

Coutard G., Gray P. et Seguin S., *Emploi et chômage dans les zones d'emploi des Pays de la Loire*, Insee Pays de la Loire, *Informations statistiques*, n°470, Avril 2013.

Coutard G., Gray P., *Densité de population, dynamisme démographique, revenus : des disparités entre les zones d'emploi des Pays de la Loire*, Insee Pays de la Loire, *Informations statistiques*, n°469, Avril 2013.

Définitions

Le regroupement des secteurs d'activité produisant des biens et services destinés aux personnes présentes dans un territoire, qu'elles soient résidentes ou touristes, constitue ce que l'on appelle l'économie **présentielle**. Les activités produisant des biens majoritairement consommés hors de la zone et les activités de services tournées principalement vers les entreprises constituent l'économie **productive**.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Jean-Paul FAUR
RÉDACTEUR EN CHEF :
Sylvain DUVERNE
SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :
Mathilde PAUL
BUREAU DE PRESSE :
02 40 41 75 89
ILLUSTRATEUR :
Maxime SIMONOVICI
MISE EN PAGE / IMPRIMEUR
Imprimerie ALLAIS



Insee Pays de la Loire

105, rue des Français Libres - BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2
Tél. : 02 40 41 75 75 - Fax : 02 40 41 79 39
Informations statistiques au 09 72 72 4000 pour le prix d'un appel local.

Dépôt légal : 2^e trimestre 2014
ISSN 1633-6283
© INSEE Pays de la Loire
Avril 2014